LES OMNIBUS DU NOUVEAU MINISTÈRE.

MEL 12:
101
-2-

BUS

NOUVEAU MINISTÈRE,

OU

LES SIX

MIS A LA PORTÉE

DES 30 MILLIONS.

Aide-toi, le ciel t'aidera.

Mel 12 • 101 (2)

PARIS,
A LA LIBRAIRIE CENTRALE,
AU PALAIS-ROYAL.

BIBLIOTHEQUE FNSP
1 298 736

appartient donc au verbe....;
oi je dirai : *qu'est-ce....*
ne sont pas dans leur chambre, je
dues *sortir.*
ndues est un verbe...., parce

n verbe...., parce que....
appartient donc au verbe....;
oi je dirai : *qu'est-ce....*
participe et le verbe suivant sont
e actifs comme dans
que j'ai entendu lire.
aire ces deux questions :
....

s indique *j'ai*.... Ce régime *lettre*
verbe.... (Il faut bien se rappe-
gime appartient à celui des deux
lequel il se place mieux).
e j'ai vu *moissonner.*

LES OMNIBUS

DU

NOUVEAU MINISTÈRE.

IMPRIMERIE DE C. FARCY.

146 275

LES

OMNIBUS

DU

NOUVEAU MINISTÈRE,

OU

LES SIX

MIS A LA PORTÉE

DES 30 MILLIONS.

Aide-toi, le ciel t'aidera.

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE
Mel 12° 101 (2)

PARIS,
A LA LIBRAIRIE CENTRALE,
AU PALAIS-ROYAL.

1829

DÉDICACE.

A MM. DE POLIGNAC, DE LA-BOURDONNAYE, DE BOURMONT, DE CHABROL, DE COURVOISIER ET DE MONTBEL.

MES.....

« Prenez garde ! Prenez garde !
« Toute la France vous regarde.
« Prenez garde ! Prenez garde !
« Toute la France vous ....end.

AVIS.

—

Nous avions pris pour *préface* le magnifique discours *des Débats* de lundi dernier, et pour épigraphe la sentence terrible qui le termine :

. . . . . .

Mais les foudres de M. *de Dammartin* viennent de frap-

per ce beau monument littéraire du 10 août, et nous serions écrasés du contre-coup. Force nous est donc de faire paraître notre livre sans *préface;* car il nous irait mal d'en substituer une de notre façon au morceau d'éloquence que les gens du parquet ont arraché ce matin à l'admiration du public. Cette suppression aura d'ailleurs le triple avantage de rappeler à la fois *le procès des Débats, le courroux de M. de Dam-*

martin, le premier acte du nouveau ministère; et cela vaut cinquante discours.

LES

OMNIBUS

DU

NOUVEAU MINISTÈRE.

BOURMONT,

MINISTRE DE LA GUERRE.

B.... est une de mes erreurs.
NAPOLÉON,

BOURMONT (Louis-Auguste-Victor, comte de Gaisne de), lieutenant-général, est né, vers 1773, au château de Bourmont, en Anjou. Le comte de Bourmont était officier aux gardes françaises; il émigra et alla rejoindre l'armée de Condé. Ce

prince le jugea digne d'être chargé d'une mission secrète qui avait pour but de préparer des moyens insurrectionnels dans les départemens de l'Ouest. Après avoir rempli ce message à la satisfaction de S. A., il demeura auprès d'elle jusqu'à la fin d'octobre 1793, époque où il la quitta définitivement pour se rendre au quartier-général de M. de Scépeaux, qui commandait une partie des forces des insurgés de la Vendée. La recommandation de l'un des premiers chefs de l'émigration contribua sans doute à faire obtenir au comte de Bourmont le grade de major-général de l'armée, et la place de mem-

bre du conseil supérieur que venaient d'établir les insurgés du Maine. Au mois de décembre de la même année, il fut chargé, par le vicomte de Scépaux, de se rendre en Angleterre, afin d'y solliciter des secours que le ministère anglais avait promis. Sa négociation eut peu de succès; le seul avantage qui en résulta pour lui fut l'honneur d'être admis au chateau d'Édimbourg, devenu la résidence de M. le comte d'Artois. Le prince l'accueillit favorablement, parut charmé de ses manières, et voulut se donner le plaisir de l'armer chevalier, en lui accordant l'accolade et la croix de Saint-

Louis. Cette cérémonie était autrefois une prérogative royale; mais les usages monarchiques se sont tellement modifiés, que M. de Bourmont, en recevant l'ordre de chevalerie des mains d'un prince, reçut en même temps l'autorisation de le conférer aux gentilshommes qui défendaient dans la Vendée le régime des priviléges, et particulièrement à M. le vicomte de Scépaux. Lorsque le général Hoche parvint, par sa fermeté et sa prudence, à pacifier la Vendée, en 1796, le comte de Bourmont sollicita et obtint la permission de repasser en Angleterre, où il travailla avec une

ardeur incroyable à ressembler tous les élémens d'une nouvelle guerre civile. En effet, il revint en France dès que les hostilités recommençèrent dans l'Ouest, et commanda, en 1799, dans le Maine, une division de chouans. Le 16 octobre de la même année, le comte de Bourmont entra, à la tête de sa division (nous avons dit de CHOUANS et non pas de *Vendéens*), dans la ville du Mans. « *Il est impossible*, assure un témoin oculaire, *de comparer la conduite de ces troupes, dans cette malheureuse ville, autrement qu'à celle des* TARTARES *de* GENGISKAN, *Les prisons publiques furent ouvertes, et des*

scélérats condamnés à mort recouvrèrent leur liberté. On pilla toutes les caisses publiques et beaucoup de particuliers ; le pillage en numéraire et autres effets fut évalué à 953,000 *francs; la poste aux lettres fut dévastée; les papiers, les registres des administrations furent incendiés ; mais, ce qui est une perte irréparable, c'est la destruction de soixante volumes in-folio contenant l'histoire du Mans depuis* 1481. *Ce précieux dépôt, que l'on conservait à l'Hôtel-de-Ville, fut livré aux flammes avec plus de cent registres de l'état civil des citoyens ; et, ce que l'on ne se rappelslera jamai*

qu'avec le sentiment de la plus profonde horreur, c'est que des soldats blessés de la 40e demi-brigade furent égorgés dans leurs lits. » Les revers nombreux qui vinrent balancer les faibles succès des insurgés, les obligèrent à un nouvel armistice, dont le terme expira avant que la pacification fut réglée. Le comte de Bourmont, ayant fait reprendre les armes à sa division, s'avançait sur Morlaix, quand la nouvelle de la soumission de l'un des chefs qui, par capitulation, venait de déposer les armes avec le corps qu'il commandait, suspendit sa marche. Sa communication avec l'armée

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

de Georges Cadoudal était coupée ; il conçut parfaitement qu'il n'avait pas assez de forces pour résister aux républicains qui se trouvaient devant lui, et il prit le parti de suivre l'exemple de MM. de Chatillon et de La Prévaloie. M. de Bourmont fit donc sa soumission à la république, et, de plus, dépêcha un courrier à Georges pour l'engager à faire aussi la sienne ; mais ce dernier, qui était loin de goûter cet avis, commença dès ce moment à considérer sa conduite comme une véritable DÉFECTION, et il l'en punit a sa manière, en faisant fusiller plus tard, en 1801, M. *de Becdelièvre*, beau-frère de M. de,

Bourmont. Le comte de Bourmont, qui paraissait décidé à ne plus servir la cause royale, vint s'établir à Paris. Il avait épousé mademoiselle de Becdelièvre, d'une ancienne famille de Bretagne. Il ne s'occupa plus qu'à captiver les bonnes grâces de Bonaparte, et il y parvint; il sut même bientôt se rendre nécessaire. Le 3 nivose an 9, après l'explosion de la machine infernale dirigée contre le premier consul, au moment où il se rendait à l'Opéra, M. de Bourmont alla le trouver dans sa loge, et chercha à lui persuader que cet attentat était l'œuvre des jacobins. Cette dénonciation, qui

avait rendu M. de Bourmont suspect au ministre de la police, Fouché, porta ce ministre à le faire surveiller. Ses soupçons s'étant accrus, il le fit arrêter en 1803. M. de Bourmont fut d'abord conduit au Temple, d'où on le transféra à la citadelle de Dijon, et quelque tems après à celle de Besançon, où il resta jusqu'au mois de juillet 1805, qu'il s'échappa et passa en Portugal. Il eut encore des amis assez puissans auprès du gouvernement pour faire lever le séquestre apposé sur ses biens. Sa famille s'était réunie à lui à Lisbonne, lorsqu'en 1810 l'armée française, commandée par le duc

d'Abrantès (Junot), s'empara de ce pays. M. de Bourmont intéressa assez vivement le général pour se faire comprendre dans la capitulation lors de l'évacuation du Portugal par les Français, et parvint, par ce moyen, à rentrer en France à la suite de l'armée. Il est à remarquer qu'à cette époque le ministère de la police n'était plus occupé par le duc d'Otrante. Fixé à Paris, M. de Bourmont parut se dévouer de bonne foi au gouvernement impérial, reconnaissant que « *le vœu de tous les royalistes était rempli, et que c'était un grand malheur d'avoir versé tant de sang français pour arri-*

ver au seul résultat que se fussent jamais proposé les chefs éclairés de l'armée de l'Ouest. »
Avec de tels sentimens, M. de Bourmont ne pouvait manquer d'obtenir de l'avancement, et Napoléon le nomma d'abord colonel-adjudant-commandant à l'armée de Naples, et quelque tems après général de brigade. C'est en cette dernière qualité qu'il fit les campagnes de 1813 et 1814. Il se signala à la défense de Nogent. Napoléon le récompensa par le grade de générul de division. Cependant la journée du 30 mars 1814 vint changer les destinées de la France; M. de Bourmont ne fût pas des

derniers à se déclarer en faveur de l'ancienne dynastie. Le 30 mai suivant il fut nommé par le roi au commandement de la 6e division militaire à Besançon, où il se trouvait en 1815, lorsque Napoléon, revenant de l'île d'Elbe, débarqua au 1er mars à Cannes, en Provence.

Le comte de Bourmont eut ordre de rejoindre le maréchal Ney; il fut témoin de l'entière défection des troupes, et s'empressa d'offrir ses services à Napoléon, dès que celui-ci se fut replacé sur le trône; il parvint même à obtenir le commandement de la 2e division du corps d'armée aux ordres du général

Gérard, dans la Flandre. C'était prendre le plus long pour aller à Gand. M. de Bourmont *quitta l'armée française, le* 15 *juin* 1815, *la veille de la seconde bataille de Fleurus*. . . . . (*Biographie des Contemporains.*)

Le choix de M. de Bourmont est insensé, s'il n'est pas le signe de quelque projet audacieux et secret. Chacun sait en effet quelle est sa position désespérée. Il avait, il est vrai, une certaine réputation de capacité, mais sa conduite en Espagne l'a peu justifiée; et quand elle aurait été un chef-d'œuvre de prudence et de talens, le choix d'un tel mi-

nistre serait toujours une déclaration de guerre à l'honneur de l'armée française.

(*Globe du 12 août.*)

Pendant les débats du douloureux procès du maréchal Ney, ce fut la déposition de M. de Bourmont qui fut le plus funeste à l'illustre accusé; la voici, avec la réponse du maréchal, telles qu'elles se trouvent dans les pièces justificatives qui ont été publiées par de nombreux historiens.

« Jusqu'au 14 mars, dit M. de Bourmont, les ordres du maréchal me parurent conformes aux intérêts du roi; mais, le matin

de ce jour, après m'avoir invité à réunir les troupes sur la place, il me dit : Vous avez lu les proclamations de l'empereur ; elles sont bien faites, ces mots *la victoire marche au pas de charge* feront certes un grand effet sur le soldat ; il faut bien se garder de les laisser lire aux troupes.— Sans doute, lui dis-je. — Mais ça va mal, ajouta-t-il. »

Ici M. de Bourmont ajoute quelques autres phrases qui tendent à prouver que le maréchal lui aurait insinué que les mesures prises contre Bonaparte avaient été mal combinées.

« Je n'avais pas compris le maréchal, continue le témoin.

Alors entra le général Lecourbe. « Je lui disais que tout était fini, dit Ney au général. » Celui-ci parut étonné. — « Oui, ajoute le maréchal, c'est une affaire arrangée ; il y a trois mois que nous sommes tous d'accord. Si vous aviez été à Paris, vous l'auriez su comme moi.... Le roi doit avoir quitté Paris, ou il sera enlevé, mais on ne lui fera pas de mal. Malheur à qui ferait du mal au roi ! On n'avait l'intention que de le détrôner, de l'embarquer sur un vaisseau et de le faire conduire en Angleterre. Nous n'avons plus maintenant qu'à rejoindre l'empereur. Je répondis au maréchal qu'il était

très-extraordinaire qu'il proposât d'aller rejoindre celui contre lequel il devait combattre. Il me répondit que j'étais libre, mais qu'il m'engageait à le faire.

Le général Bourmont raconte ici la discussion qui se serait élevée entre Ney et Lecourbe, discussion après laquelle le maréchal lut la proclamation.

« Sachant, ajoute le témoin, que les troupes, déjà fort ébranlées par les émissaires de Bonaparte, avaient en lui une grande confiance, nous résolûmes d'aller sur la place : nous étions affligés et tristes. Après la lecture, les troupes défilèrent aux cris de *vive l'empereur!* et se

répandirent en désordre dans la ville.

« Le maréchal était si bien déterminé d'avance à prendre son parti, qu'une demi-heure après il portait la décoration de la Légion-d'Honneur avec l'aigle, et à son grand cordon la décoration à l'effigie de Bonaparte (1). Son parti était donc pris, à moins qu'il ne l'eût emportée d'avance à Lons-le-Saulnier pour le service du roi.

(1) M. Cailsoué, bijoutier au Palais-Royal, appelé pour constater ce fait, a déposé que le maréchal lui avait envoyé, par son valet de chambre, ses décorations à changer : c'était le 25 mars; son registre, qu'il a soumis à la cour, en présentait un détail sommaire sous cette date.

A cette déclaration, le maréchal répondit : « Depuis huit mois que le témoin prépare son thême, il a eu le tems de bien le faire. Il a cru impossible que nous nous trouvassions jamais en face ; il a cru que je serais traité comme Labédoyère, et fusillé par jugement d'une commission militaire ; mais il en est autrement. Je vais au but. Le fait est que le 14 je l'ai fait demander avec le général Lecourbe. Ils sont venu ensemble. Je suis fâché que Lecourbe ne soit plus ; mais je l'invoque dans un autre lieu ; je l'interpelle contre tous ces témoignages devant un tribunal plus élevé, devant Dieu, qui

nous entend tous ; c'est par lui que seront jugés l'un et l'autre. J'étais la tête baissée sur la fatale proclamation, et vis-à-vis d'eux, qui étaient adossés à la cheminée; je sommai le général Bourmont, au nom de l'honneur, de me dire ce qui se passait. Bourmont, sans ajouter aucun discours préliminaire, prend la proclamation, la lit, et dit qu'il est absolument de cet avis. Il la passe ensuite à Lecourbe. Lecourbe la lit, ne dit rien, et la rend à Bourmont. Lecourbe dit ensuite : Cela vous a été envoyé ; il y a quelque rumeur ; il y a longtems qu'on prévoit tout cela. Le général Bourmont fit rassembler

les troupes, et il eut deux heures pour réfléchir : quant à moi, quelqu'un, m'a-t-il dit : Où allez-vous ? vous allez risquer votre honneur et votre réputation pour une cause funeste ?.... Je n'ai trouvé que des hommes qui m'ont poussé dans le précipice.

« Je n'avais pas besoin, M. de Bourmont, de votre avis quant à la responsabilité dont j'étais chargé seul ; je demandais les lumières et les conseils d'hommes à qui je croyais une ancienne affection, et assez d'énergie pour me dire : *Vous avez tort*. Au lieu de cela, vous m'avez entraîné, jeté dans le précipice. Après la lecture, j'ajoutai qu'il parais-

sait que c'était une affaire arrangée ; que les personnes envoyées par Bonaparte m'avaient dit telle et telle chose. Je leur proposai à déjeûner ; ils le refusèrent et se retirèrent.

« Bourmont rassembla les troupes sur une place que je ne connaissais même pas ; il pouvait, s'il jugeait ma conduite mauvaise, et que je voulusse trahir, faire garder ma porte. J'étais seul, sans cheval, sans officiers.

« Il a beaucoup d'esprit ; sa conduite a été très-sensée. Je l'avais vivement prié de loger chez moi ; il ne l'a pas voulu. Il s'éloigna, se réfugia chez le marquis Vaulchier, formant ensem-

ble des coteries pour être en garde contre les évènemens, et s'ouvrir, dans tous les cas, une porte de derrière.

« Ensuite, Bourmont et Lecourbe sont venus me prendre avec des officiers, et m'ont conduit au milieu du carré, où j'ai lu la proclamation. Après cette lecture, nous avons été arrachés, étouffés, embrassés par les troupes, qui se sont retirées en bon ordre.

« Les officiers supérieurs sont venus dîner chez moi; j'étais sombre. Bourmont y était; et, s'il dit vrai, il dira que la table était gaie. — Voilà la vérité. »

On demanda ensuite à M. de

Bourmont pourquoi il avait assisté à ce dîner ; il répondit que c'est qu'il avait peur d'être arrêté.

D'après cela, il semblait naturel que M. de Bourmont s'empressât de suivre Louis XVIII à Gand, et la chose lui aurait été d'autant plus facile, qu'il a déclaré lui-même avoir vu ce prince le 19 mars. Mais il aima mieux alors rester à Paris, et solliciter de l'empereur le commandement d'une division.

Napoléon, craignant de faire entrer dans l'armée un chef de chouans, fit d'abord quelque difficulté de lui accorder s a demande. Il céda cependant à la

recommandation du brave général Gérard, qui crut pouvoir répondre de son protégé sur sa tête. M. de Bourmont partit donc avec ce dernier pour la Flandre. Le 14 juin il était passé à l'ennemi, et le général Gérard, marchant sur Lygny, prononça, en tête de la troisième division, une harangue que nous n'osons pas répéter, tant elle est peu flatteuse pour M. de Bourmont. On la trouve consignée textuellement dans le journal d'un officier supérieur de cette division, pour qui c'était un devoir de recueillir les ordres du jour.

Singulier effet des dissensions politiques ! ce qui était qualifié

de *lâcheté* par un parti, est regardé par l'autre comme une belle action digne d'être donnée en exemple à l'armée!.. C'est donc à la postérité de prononcer entre le ministère actuel et le général Gérard!

(*J. de Paris du* 11 *août.*)

CHABROL
DE CROUSSOL,
MINISTRE DES FINANCES.

L'Empereur sait et apprendra mieux de jour en jour, combien il peut compter sur moi et ma famille.
(CHABROL DE CROUSSOL.)

CHABROL DE CROUSSOL, (André-Jean, comte de), admis au conseil d'État, en 1805, avec le titre d'auditeur, obtint bientôt celui de maître des requêtes; et, le 13 août 1809, fut nommé membre du conseil de

liquidation en Toscane. Cette mission terminée, M. de Chabrol exerça par intérim les fonctions de président de la cour impériale d'Orléans; rappelé au conseil en service ordinaire, il fut nommé l'un des présidens de la cour impériale de Paris; enfin, le 16 août 1811, l'empereur l'envoya dans les provinces illyriennes avec le titre d'intendant-général des finances. M. de Chabrol acheva d'organiser l'administration de ce pays, tâche déjà commencée par M. Dauchy et M. de Belleville. Durant cette mission, où il vit le général Bertrand, le duc d'Abrantès et le duc d'Otrante se succéder dans les fonc-

tions de gouverneur-général d'Illyrie, M. de Chabrol manifesta sous leurs ordres le DÉVOUEMENT LE PLUS INÉBRANLABLE, non-seulement au gouvernement, mais à la PERSONNE DE NAPOLÉON. Quand son frère Chabrol de Volvic fut, pour fruits de la conspiration Mallet, nommé préfet de la Seine, M. Chabrol, l'intendant, s'écriait avec l'accent de la sensibilité et de l'enthousiasme : « L'EMPEREUR SAIT ET APPRENDRA « MIEUX DE JOUR EN JOUR, COM- « BIEN IL PEUT COMPTER SUR MOI ET « MA FAMILLE. » L'époque vint où des chances imprévues devaient mettre tant de fidélité à l'épreuve. Dans le courant du mois

d'août 1813, les Autrichiens firent marcher un corps d'armée sur Laybach. M. de Chabrol, dont la tâche était, non pas de défendre, mais d'administrer les provinces illyriennes, battit en retraite. Il revint en France par l'Italie; et après s'être arrêté quelques tems à Turin, où commandait le prince Borghèse, arriva à Paris dans le commencement de l'année 1814. Convaincu des fautes du gouvernement qui venait de *finir*, M. de Chabrol se dévoua aux intérêts du gouvernement qui allait *commencer*. Aussi fut-il successivement nommé, le 29 juin, conseiller d'État, et, le 22 novembre suivant, pré-

fet du Rhône. Cette première administration de M. de Chabrol obtint les honneurs d'une nullité regrettable. Cependant, le débarquement de Napoléon vint troubler le repos heureux dont jouissait son ex-intendant. La garde nationale et les troupes de lignes reçurent l'ordre de se préparer à une vigoureuse défense. On s'empara des bateaux qui pouvaient servir à passer le Rhône; on construisit des barricades sur les ponts; mais tous ces préparatifs qui firent sourire Napoléon, ne parurent pas suffisans à M. de Chabrol. Ayant des doutes sur les véritables dispositions des troupes et de la

garde nationale, cet homme prévoyant expédiait à M. l'abbé de Montesquiou, alors ministre, lettre sur lettre, pour obtenir qu'un grand personnage vint à Lyon prendre le commandement des forces destinées à la défense de cette ville. Cette mesure ne produisit pas le résultat présumé, et *Monsieur*, arrivé le 8 mars au matin, étant presque aussitôt reparti, M. de Chabrol ne songea plus qu'à sa sûreté personnelle. Instruit que Napoléon entrait dans la ville par un *côté*, M. de Chabrol en sortit par *l'autre*. Arrêté à la barrière, il rétrograda; mais revenu à Pierre-Scise, les officiers qui, déjà,

commandaient au nom de Napoléon, lui permirent de continuer sa route. M. de Chabrol se dirigea vers Clermont. Il est difficile de porter plus loin qu'il ne l'a fait la vanité de la peur. A voir et son inquiétude et la célérité de sa fuite, on aurait pu croire que Napoléon n'avait à penser qu'à M. de Chabrol, et qu'il était venu en France tout exprès pour détrôner le préfet du Rhône. Durant les cent jours M. de Chabrol demeura neutre et ne parut ni à Gand ni à Paris. Après Waterloo il se décida. Les Autrichiens entouraient Lyon; M. de Chabrol se rendit au quartier-général du comte Bubna;

par suite de cette entrevue s'introduisit dans la ville, et y demeura secrètement jusqu'au 17 juillet 1815. Dès que les étrangers se montrèrent à Lyon, M. de Chabrol cessa de s'y cacher, et sa réinstallation comme préfet eut lieu immédiatement. Ici commence la deuxième administration de M. de Chabrol. Les circonstances dont elle fut accompagnée laisseront, dans la mémoire de tous les Français, un sinistre et ineffaçable souvenir. Nous aimons à croire que M. de Chabrol, dont le caractère est froid et réfléchi, n'a pu se rendre complice d'excès qui rappèlent les ardentes fureurs de 93;

nous aimons à croire que M. de Chabrol qui se distingue par les pratiques d'une piété sévère, n'a pu tremper ses mains dans un sang dont il faudrait rendre compte à la justice éternelle. Quoi qu'il en soit, dès le 8 juin 1816, le régime d'une horrible terreur fut organisée dans la deuxième ville du royaume, dans une ville célèbre par ses malheurs, son patriotisme et son industrie. Sous le commandement militaire de M. le général Canuel, que nous croyons aussi innocent de toutes ces horreurs que M. de Chabrol lui-même, on vit éclater la prétendue conspiration du 22 octobre 1816. Les

révélations faites par les agens de l'autorité même, celles qui retentirent du haut de la tribune nationale par la voix d'un Français à jamais regrettable (M. Camille-Jordan) apprirent au roi et à l'Europe entière les malheurs d'une population destinée à être la victime des terroristes de toutes les époques, des jacobins de toutes les couleurs. Le duc de Raguse, arrivé à Lyon le 3 septembre 1817, mit fin à ce régime d'épouvante. On cessa d'encombrer les cachots, de promener la guillotine dans les communes, d'y porter le viol et l'incendie; des auxiliaires féroces n'osèrent plus saccager en pleine

paix le malheureux pays qui les solde; on ne vit plus rouler sur la terre les têtes des suppliciés; enfin, le glaive des assassins et la hache des bourreaux cessèrent de frapper dès que parut un ex-soldat de la grande armée. M. de Chabrol ne continua pas d'être préfet de Lyon, mais il fut maintenu sur la liste des conseillers d'État, en service extraordinaire; et peu de tems après, c'est-à-dire dans les premiers mois de 1818, M. Laîné, alors ministre de l'intérieur, le demanda avec instance pour collaborateur, et le fit nommer sous secrétaire d'État au département. Quand M. Decaze succéda à

M. Laîné, la première mesure du nouveau ministère fut le renvoi de M. de Chabrol, dont les talens demeurèrent sans emploi jusqu'à la mort de M. Baranon, directeur-général des domaines et de l'enregistrement. A cette époque, M. de Chabrol fut nanti de cette place.

(*Biografie des Contemporains.*)

M. de Chabrol, en qualité de ministre de la marine, s'est ensuite trouvé associé au triumvirat Villèle, Peyronnet et Corbière, dont il a partagé tous les actes. *Lecteurs, réfléchissez et jugez!*

LABOURDONNAYE,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

La France ne veut plus de vous.
(LABOURDONNAYE.)

LABOURDONNAYE (François Régis, comte de), né le 19 mars 1767, servait avant la révolution dans le régiment d'Austrasie, et fut officier municipal à Angers, en 1789. Attaché dès-lors au parti dont il est maintenant l'un des orateurs les plus exaltés, il émigra en 1792. Après

avoir servi peu de tems sous les ordres du prince de Condé, il rentra en France, alla se joindre aux Vendéens, et se battit avec distinction sous leurs drapeaux. Le gouvernement consulaire ayant adopté pour devise *union et oubli*, M. de Labourdonnaye en profita et fut nommé membre du conseil-général du département de Maine-et-Loire, maire d'Angers, et enfin, en 1817, candidat au corps législatif. Comme tant d'autres membres de l'ancienne noblesse, il abaissa son orgueil devant le chef de l'empire français; quand Napoléon revint d'Espagne, il lui présenta une adresse, au nom

du conseil général du département. Les désastres de la campagne de Russie réveillèrent des prétentions éteintes depuis longtemps, et la chute de l'empire fit naître l'espoir de les réaliser. Le rétablissement de l'ancien régime dans toute sa pureté devint l'objet de tous les soins de la vieille oligarchie. Le comte de Labourdonnaye, appelé à la chambre de 1815 par le département de Maine-et-Loire, s'y montra le plus introuvable de cette chambre. Le 11 novembre il lut le projet de loi, appelé depuis *loi d'amnistie*, dans lequel il proposait de poursuivre, par catégories, tous ceux qui

avaient pris part à la révolution du 20 mars.

« Les exemples, dit-il, pour être salutaire, doivent être choisis de préférence parmi ces vétérans de la révolution, ces conspirateurs rassassiés d'honneurs, de puissance, de richesses, dont la prospérité, objet de tant d'envie, a enflammé tant d'ambitions, exalté tant d'espérances, et produit tant de coupables projets. C'est en précipitant ces hommes superbes de la hauteur où leurs crimes les ont élevés, que vous donnerez des leçons utiles de modération et de vertu. C'est en prouvant, par des exemples fréquens, ces vérités triviales

de l'inconstance de la fortune et de la punition certaine, quoique tardive, des forfaits, que vous ramenerez à cette morale publique qui, seule avec la religion, fait la force des États, et supplée à l'impuissance des lois... trop long-temps séduit par des apparences de soumission, par quelques services hypocrites, par des protestations de fidélité, le gouvernement a épargné des hommes que l'on vit, à toutes les époques de la révolution, en diriger les mouvemens et en aiguiser les poignards !.... Il ne suffit pas de rechercher les coupables, de vouloir les punir ; il faut encore que la justice, d'ac-

cord avec la vengeance natio-
tionale, les désigne, et que la
clémence et la politique les isole
de cette multitude égarée ou sé-
duite, derrière laquelle ils surent
si habilement se cacher. Ce ne
sera pas dans l'ordonnance du
24 juillet que vous irez les cher-
cher; vous la rejetterez cette or-
donnance, monument irrécu-
sable de la légèreté, de la fai-
blesse des uns, de la trahison
des autres. » Lorsque M. Mi-
chaud proposa de voter des re-
mercîmens en faveur des indivi-
dus qui s'étaient armés pour la
cause royale pendant les *cent
jours,* M. de Labourdonnaye s'é-
leva contre l'ordre du jour, et

proposa à la chambre de déclarer que les troupes de la Vendée, de l'ouest et du midi avaient bien mérité de la patrie. Le 2 janvier 1816, dans la discussion relative aux anciens membres de la convention qui avaient voté pour la mort dans le procès de Louis XVI, et qui avaient accepté des places après l'évènement du 20 mars, le comte de Labourdonnaye s'écria : « Nous concevons que les crimes postérieurs des régicides ne sont pas une récidive de leurs premiers crimes ; mais ce ne sont plus des coupables ordinaires. Des hommes qui ne possèdent aucune vertu, puisque la clé-

mence n'a pu les désarmer, sont toujours dangereux, et le bannissement de pareilles hommes est commandé par l'intérêt public. »
Cette opinion, si formellement contraire au texte de la charte constitutionnelle, n'en fut pas moins accueillie par une immense majorité. Dans la même session, on a vu M. de Labourdonnaye se prononcer vivement contre le ministère de la police, et proposer d'examiner si le produit des impôts sur les jeux, sur les journaux, etc., devait être perçu par ce département. Son animosité contre les ministres de 1815 lui avait fait faire cette proposition, qui, cependant, ne

fut point adoptée; elle avait des adversaires intéressés trop puissans. Dans les sessions suivantes, ce député renouvela son attaque, et toujours par le même motif. C'est ainsi que dans la discussion sur la loi contre la liberté individuelle (1816 à 1817), après avoir reproché au ministre Decazes d'avoir indiqué sommairement le nombre des personnes arrêtées et détenues en vertu de ses ordres, il s'éleva contre l'arbitraire et l'immoralité de la police, à cause, disait-il, des moyens qu'elle offrait à un chef ambitieux de devenir dictateur. Dans son discours contre le projet de loi sur les élections, il

avait excité contre lui les murmures, et s'était fait rappeler à l'ordre. Dans celui contre le projet de censure des journaux, on fut étonné de l'entendre faire l'éloge de la liberté de la presse, comme seul capable de créer un esprit public. Mais sous le ministère suivant, composé en partie d'hommes attachés à la patrie, lorsqu'on pensa un instant qu'un rapprochement entre les libéraux et les ultras ne serait pas entièrement impossible, au moyen de concessions réciproques, le comte de Labourdonnaye fit bientôt évanouir toute espèce d'espérance par un discours dans lequel il avança, mal-

gré l'évidence des faits, que les ouvrages dont le gouvernement favorisait le débit étaient ceux dirigés contre la charte, la morale publique et la légitimité. On est autorisé à conclure que M. de Labourdonnaye avait voté contre la loi sur la censure des journaux, seulement parce qu'elle ne devait pas être exercée par des hommes de son choix. La loi sur le recrutement, que la France doit au maréchal Gouvion-Saint-Cyr, et qui tendait à mettre le gouvernement à même d'avoir continuellement sur pied des armées nombreuses, sans donner l'éveil à des puissances jalouses de notre

ancienne gloire; cette loi nationale fut l'objet des attaques de M. de Labourdonnaye. L'organisation des légionnaires-vétérans, et l'avancement par ancienneté, sont les articles contre lesquels il se prononça principalement. Il termina en demandant la réforme générale de l'administration et des états-majors, et une loi sur la responsabilité des ministres. Votant ensuite contre le budjet, sans discuter celui de la justice, il se plaignit du ministre ainsi que de celui de la police, en parlant de l'écrit du colonel Fabvier, intitulé : *Lyon en* 1817. « Qui maintiendra, dit-il, la dignité de la magistra-

ture, si le ministère public ne poursuit pas un écrit qui accuse une cour prévôtale d'avoir rendu des arrêts sanguinaires, des arrêts qui ne ressemblent que trop aux jugemens en masse de 1793? Pourquoi tant de sévérité pour les actes qui attaquent les écrits des ministres, et d'indifférence pour ceux qui attaquent les cours souveraines? » M. de Labourdonnaye vota contre le budjet du ministère de la police, qu'il présenta comme ayant été la cause des troubles par une réaction continuelle. De là, il parla de la prépondérance que pouvait avoir un ministre de la police, par les moyens qu'il

avait de soudoyer et de préparer le crime ; enfin il parla des agens dont elle se servait, et il les représenta comme initiés à toutes les conspirations. L'année suivante, le comte de Labourdonnaye fut opposé à la résolution de la chambre des pairs, relative à la loi des élections, et il termina son discours par une violente sortie contre les ministres, à cause de la création des nouveaux pairs. Dans la discussion sur la presse, il rompit le premier, du côté droit, le silence que les membres qui siégent à cette partie de la chambre paraissaient avoir adopté, à l'exemple de la majorité des pairs. Le

17 mai, il parla contre la pétition en faveur des bannis, et bientôt après, lors de la discussion sur le budjet de la guerre, il s'écria : « Quarante mille hommes de plus ou de moins ne sont rien dans la balance de l'Europe. Les souverains plus ou moins prochainement attaqués par les progrès des doctrines subversives de toute société, sentent enfin que c'est contre cet ennemi qu'il faut se réunir. Vainement voudrions-nous dissimuler que c'est parmi nous que s'établit le foyer de ces doctrines incendiaires. C'est du plus ou du moins de tranquillité de la France que les souverains attendent le salut

de l'Europe; l'influence politique de la France sera en raison des progrès qu'aura faits son gouvernement dans le rétablissement de l'ordre, de la morale et de la religion. Ce n'est point avec des armées plus ou moins nombreuses que nous conquerrons cette influence. N'est-ce point assez qu'une loi de recrutement, contraire au système monarchique, ait développé dans l'armée un esprit de guerre et de conquête? Faut-il, en augmentant cette armée, accroître son influence, propager son esprit, le rendre national, en faire l'esprit du gouvernement? » Au commencement de la session de

1819 à 1820, M. de Labourdonnaye s'opposa à l'admission de Grégoire à la chambre des députés, et il s'écria qu'il devait être chassé comme indigne et comme régicide. Le 14 février, ce fut lui qui proposa l'adresse faite au roi au sujet de l'assassinat du duc de Berri. Dans la discussion sur la loi suspensive de la liberté de la presse, il prétendit qu'il n'était pas question de savoir si cette loi était contraire à la charte, mais si elle était nécessitée par les dangers de l'État; il ajoutait que lorsqu'on nommait un régicide député, on ne pouvait refuser aux ministres le droit d'*emprisonner*.

Le 21 mars il parla en faveur de la nouvelle loi sur la censure, et il attribua tous les malheurs de la France aux écrivains libéraux. Le 17 avril il *déclara que les ministres avaient toujours le droit de parler sur toutes sortes de questions, et que les députés n'avaient pas toujours le droit de leur répondre*. Dans la discussion sur la nouvelle loi des élections, il prétendit qu'on pouvait modifier les lois et que d'ailleurs la charte avait été *octroyée* et non pas *consentie*. Dans la session suivante, il s'écria que la FRANCE NE VOULAIT PLUS DES DÉPUTÉS DU CÔTÉ GAUCHE; allez, leur

dit-il : LA FRANCE NE VEUT PLUS DE VOUS.

(*Biographie des Contemporains.*)

Avant la révolution, M. de Labourdonnaye avait embrassé la carrière des armes. Il émigra en 1792, servit l'armée de Condé dans la Vendée. Rentré en France sous le consulat, il devint membre du conseil-général de son département, et, en cette qualité, harangua Napoléon à son retour d'Espagne. Cette petite peccadille est la seule tache qui apparaisse dans la vie toute *contre-révolutionnaire* du noble comte.

En 1815, M. de Labourdon-

naye fut appelé à la chambre des députés, et alors seulement commença sa carrière politique. *Frénétique* entre les *frénétiques,* un petit nombre de députés étaient taxés d'exagération par les *introuvables ;* c'est à la tête de ce parti que M. de Labourdonnaye choisit sa place. Il afficha une sorte de cynisme d'expressions, triste produit des momens de crise, qui ne manque jamais de faire effet sur les masses. Il s'adressa à la *multitude* de sa faction, à la tourbe des hobereaux, comme *l'ami du peuple ;* parlait aux citoyens actifs des faubourgs, sans daigner cacher sa pensée, même sous le voile d'une expres-

sion décente. Il proposa, le 11 décembre, ce fameux projet de loi d'amnistie, son début dans la carrière politique. Le mot *amnistie* y paraissait une cruelle dérision, car aucune erreur ne trouvait pardon devant ce sanglant manifeste. Il a voté contre la loi d'élections de 1817, contre la loi du recrutement, contre toutes les mesures nationales de 1819. En 1822, lorsqu'un magistrat subalterne avait osé flétrir d'épithètes inconvenantes quatre-vingt-dix membres du second corps de l'État, Labourdonnaye prit le parti de ce magistrat avec une vivacité si insultante pour ses collègues, que

M. Benjamin Constant, en lui répondant, ne put pas s'empêcher d'appliquer aux hommes qui se livraient à de semblables déclamations, le nom de *jacobins de la royauté*. En 1823, Labourdonnaye demanda le premier l'expulsion de Manuel. Auteur de la proposition, il fut en même tems membre de la commission chargée de l'examiner, et rapporteur de cette commission. Son discours est encore présent à la mémoire de tous les Français. On se rappelle avec quelle bonne foi les phrases de Manuel étaient torturées pour en faire jaillir contre lui un prétexte plausible; on se rappelle

quelle virulence suivait ces tristes chicanes. M. de Labourdonnaye espérait alors être ministre ; ses amis, du moins, criaient partout que tel était le seul moyen de sauver la France. Ce moyen ne parut pas utile à tout le monde. M. de Labourdonnaye resta député ; il se fit, de plus, journaliste. *L'Aristarque* parut sous ses auspices. Dès lors l'honorable orateur se trouva à la tête d'une opposition nouvelle dont il fut long-tems difficile de bien saisir le caractère. Cette opposition était-elle oligarchique ? On pouvait le croire, car la plupart de ses membres disaient hautement que le ministère sacri-

fiait les intérêts de l'aristocratie ; ils préconisaient les insurgés du Portugal et les Espagnols *aggraviados*. Était-elle constitutionnelle ? Ses membres parlaient de la charte et votaient contre les mesures trop évidemment arbitraires. Quoi qu'il en soit, à la session de 1827, cette opposition prit une nouvelle couleur : elle parut un moment s'être repentie de ses vœux *contre-révolutionnaires ;* elle semblait avoir compris que la charte est la seule garantie de tous les intérêts contre l'arbitraire qui ne profite à personne. L'odieuse loi Peyronnet acheva le rapprochement commencé entre l'opposi-

tion dite *royaliste* et les *libéraux*. Tous les honnêtes gens s'unirent pour crier anathème sur l'œuvre de l'arbitraire en délire. M. de Labourdonnaye suivit le torrent.

M. de Labourdonnaye, si connu pour la violence de ses discours, n'avait pourtant point été créé par la nature pour devenir un orateur exalté. Sa démarche lente, son air lourd et commun, ses gestes sans expression et sans grâce, sa voix creuse, monotone et faible, tout son physique enfin, l'empêchent de faire effet à la chambre. Orateur furibond sur le papier, il s'éclipse à la tribune, où il n'est entendu

que d'un petit nombre de ses amis qui se pressent sur les marches pour l'écouter. Le reste de la chambre cause à voix basse pendant ce tems, et remet au lendemain le plaisir de trouver dans le *Moniteur* l'indignation oratoire de l'honorable député.

(*Biographie des Députés.*)

M. de Labourdonnaye est un de ces hommes marqués de souvenirs qui ne périssent pas. Dans sa conversation, il professe assez ouvertement, dit-on, que la force est tout le secret de la politique, et que la religion n'est qu'un moyen. Lui seul évidemdemment sera chargé de prêter

du caractère au nouveau conseil. Sans M. de Labourdonnaye, le ministère serait ridicule; avec lui il peut devenir redoutable.

(*Globe du 12 août.*)

COURVOISIER,

MINISTRE DE LA JUSTICE.

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, ainsi soit-il!

COURVOISIER (Jean-Joseph-Antoine), fils d'un avocat au parlement de Besançon, émigra avec son père, servit dans l'armée de Condé, où il reçut la croix de Saint-Louis en récompense d'une action d'éclat, et ne revint dans sa patrie qu'en 1815. Nommé deux ans après avocat-général de la cour royale de Besançon, il présida, en 1816, un des colléges électoraux du

département du Doubs, qui l'élut membre de la chambre des députés. Pendant les sessions de 1816, 1817 et 1818, il fut l'un des plus actifs défenseurs du ministère, s'il n'en fut le Cicéron, comme on affecta de le surnommer. Le manque d'orateurs dans la portion de l'assemblée où il siége fit ressortir son talent, d'ailleurs distingué, et contribua sans doute à l'élever, aux yeux de quelques hommes, au-dessus de son mérite réel. Ce député, si complaisant envers les ministres, a laissé rarement échapper l'occasion de rabaisser l'orgueil de l'émigration, et de combattre ses préjugés; et les

coups qu'il lui a portés étaient d'autant plus sensibles qu'il est lui-même ancien émigré. Il n'a manqué, peut-être, à M. Courvoisier, pour devenir franchement constitutionnel, que de n'être point fonctionnaire public. Lorsque, après un silence de dix-huit mois, le ministère crut devoir dévoiler enfin les attentats commis dans le département du Rhône, et qu'il annonça l'intention d'y mettre un terme, M. Courvoisier fut nommé procureur-général près la cour royale de Lyon. Il est honorable pour lui d'avoir été appelé dans le sein de la représentation nationale, et de la haute magistrature, à des

époques où l'autorité semblait vouloir réparer les maux de 1815, et faire justice des coupables : mais le mouvement donné par l'ordonnance du 5 septembre se ralentit bientôt dans les chambres, ainsi que dans toutes les parties de l'administration, et cette justice si tardive fut à peu près nulle; du moins elle n'atteignit pas les principaux coupables. Dans la session de 1819 à 1820, où le mininistère, presque entièrement renouvelé, se réunit à ceux qu'il avait d'abord combattus; où la liberté individuelle, la liberté de la presse et le régime électoral tombèrent sous les coups d'une aveugle ma-

jorité, M. Courvoisier parut se rapprocher du côté gauche, et il demanda le rappel à l'ordre de M. Clauzel de Coussergues qui désignait la minorité de la chambre comme une assemblée de révolutionnaires. Il s'éleva contre le même député, lorsqu'il proposa d'accuser l'ex-ministre Decazes comme complice dans l'assasinat du duc de Berri. Il vota, enfin, contre la plupart des projets de loi présentés par le gouvernement, mais non des restrictions qui attestaient la répugnance qu'il éprouvait à se séparer du pouvoir. Aussi n'a-t-il pas été remplacé dans ses fonctions de procureur-général. Au

commencement de la session de 1821, il a parlé en comité secret contre un des articles de l'adresse au roi, dans lequel la France exprime son opinion sur l'état politique de la France. (*B. des C.*)

— M. Courvoisier a donné en mainte occasion des signes de monomanie, et tellement évidens que ses meilleurs amis en sont alarmés. Ses discours, ordinairement pleins de diffusion et si décousus, le sont encore plus depuis quelque tems. Ainsi le disent, du moins, des lettres que nous avons reçues de plusieurs personnes dignes de confiance, et dont la sagacité n'est pas un objet de doute.

La manie de son *excellence* consisterait principalement à mêler de fréquens signes de croix à toutes ses paroles, ce qui aurait souvent donné lieu à des amalgames assez bizarres qui ne seraient guère à leur place sur le siége où il est appelé à s'asseoir. Il figurerait mille fois mieux, alors, au tribunal de la pénitence. Quoi qu'il en soit, serait-il donc si hors de propos de requérir les médecins de Lyon, à l'effet de rédiger une consultation sur son *excellence* avant de lui donner le droit d'apposer les sceaux de l'État sur les ordonnances.

(*Messager du 12 août*).

— Une lettre de Lyon, du 8 août, écrite, par conséquent, avant qu'on put y connaître la formation du nouveau cabinet, porte : « M. Courvoisier, notre « procureur-général, qu'il avait « été question, il y a quelque « tems, en conseil de famille, « de faire interdire, est repris « de ses accès d'illuminisme. On « le voit dans les rues l'air égaré, « et se signant à chaque borne; « on croit que, cette fois, on « songera sérieusement à le faire « enfermer. M. Courvoisier est « parti depuis peu pour Luxeuil, « où, sans doute, il va dans l'in- « térêt da sa santé. »

(*Courrier français du* 13 *août*).

MONTBEL,

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il sait lire. (*Gazette.*)
Il ne sait pas lire. (Les autres journaux.)

MONTBEL (M. de) est fils d'un conseiller au parlement de Toulouse, petit-fils par sa mère de M. de Raynal, conseiller à la grande chambre. M. de Montbel a hérité de leurs principes religieux et monarchiques. *La Gazette de France* prétend qu'il ne les abandonnera jamais, et qu'il ne sera pas moins fidèle au roi qu'à la charte. *La même Gazette*

le dit aussi excellent littérateur et assure qu'il fut admis à dix-sept ans à l'école Polytechnique. Sa santé l'empêchant de suivre cette honorable carrière, il étudia en droit, *dit encore la Gazette*, et obtint tous ses grades avec la plus grande distinction. Il a, *ajoute enfin la Gazette*, toutes les connaissances que *l'on* peut exiger d'un grand-maître de l'Université réunies à la probité la plus scrupuleuse. M. de Montbel, ayant une fortune considérable, chéri de tous ses concitoyens, sacrifiera son bonheur domestique, et donnera des preuves de son dévouement au trône et à son pays.

Monsieur de Montbel est un homme ignorant ; son mérite est de nous venir de Toulouse, et d'offrir à la cour un reflet de M. de Villèle. A la chambre, il s'était fait, la première année, on sait comment, une réputation qui s'est évanouie à la seconde. Le voilà chargé de l'instruction publique : nous verrons ce qu'il faut penser de ses réclamations en faveur de la liberté de l'enseignement.

(*Globe du* 12 *août*.)

LETTRE ADRESSÉE AU FIGARO LE 10 AOUT.

Monsieur,

Au moment où les concours

sont ouverts dans les divers colléges de France, il n'est peut-être pas inutile de faire connaître au public, par la voie de votre journal, que je viens de proposer à monseigneur le ministre de l'instruction publique de composer en thême ou en version avec Édouard de Boisville, mon fils, élève de cinquième au collége Louis-le-Grand. Dans le cas où son excellence daignerait accepter ce défi d'écolier, j'ai la certitude qu'à l'instant des paris considérables seront ouverts en faveur de son jeune concurrent.

Agréez, etc.

Le vicomte de Boisville.

POLIGNAC,

MINISTRE

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

POLIGNAC (Armand-Jules-Marie-Héraclius de), pair de France, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, premier aide-de-camp de Monsieur, aujourd'hui Charles X, était officier de hussards et portait le titre de comte à l'époque de la révolution. Dès les premières agitations, se trouvant parmi les groupes du Pa-

lais-Royal, ses opinions lui firent courir quelques dangers, qu'il n'évita que par sa présence d'esprit et le secours du jeune Sombreuil, son ami; il quitta la France et alla rejoindre son père, après avoir épousé, en Italie, la fille du baron de *Nivenhem*, hollandais. Réuni à sa famille, sur les bords du Rhin, il fit, à la tête du régiment qui portait son nom, les campagnes des princes. Après le licenciement de l'armée du prince de Condé, il se rendit en Angleterre auprès de Monsieur, comte d'Artois, auquel il était particulièrement attaché; en 1804 il accompagna *Georges-Cadoudal* et les autres conjurés

qui se rendirent à Paris dans l'espoir, dit-on, de s'emparer à main armée de la personne du premier consul Bonaparte, et même de le tuer. Ce projet ayant été déjoué par la surveillance active de la police, Georges Cadoudal et ses compagnons furent successivement arrêtés et traduits devant le tribunal criminel qui, le 10 juin de la même année, en condamna plusieurs à mort; de ce nombre fut le comte de Polignac; mais madame de Polignac eut le courage, quoiqu'elle fut alors très-malade, d'aller se jeter aux pieds de Bonaparte qui, depuis peu, avait revêtu la pourpre impé-

riale ; les larmes de cette dame et ses sollicitations, vivement appuyées par l'impératrice Joséphine, obtinrent de l'empereur que la sentence serait commuée en une prison que devait suivre une déportation à la paix générale; il fut en conséquence conduit au château de *Ham* et détenu pendant quatre ans dans une forteresse, d'où on le transféra au Temple, puis à Vincennes, où il demeura encore quatre ans; après ce tems il obtint la permission d'habiter une maison de santé au faubourg Saint-Jacques, où déjà se trouvait son frère également condamné dans la même affaire. Il se lièrent

l'un et l'autre avec le général *Mallet*, et participèrent à la conspiration de ce général. Malgré l'infructueux résultat de cette entreprise, dont Mallet fut la victime, le comte de Polignac et son frère ne cessèrent d'entretenir des correspondances avec divers chefs du parti royaliste, jusqu'à ce qu'enfin ils parvinssent à s'échapper au commencement de janvier 1814; ils se rendirent à *Vesoul* auprès de Monsieur, qui les investit, ainsi que M. Samellé, des pouvoirs nécessaires pour agir au nom du roi. M. le comte de Polignac précéda à Paris les souverains étrangers, et fut, conjointe-

ment avec son frère, l'un des premiers qui, dans la matinée du 31 avril 1814, arborèrent le drapeau blanc. En 1815, le comte de Polignac fut élu membre de la chambre des députés par le département de la Haute-Loire et vota constamment avec la majorité de cette chambre. En 1816, il fit partie du conseil de guerre qui jugea le général Lallemand. En 1817, il prit le titre de duc et devint pair de France par la mort de son père. Le duc de Polignac remplit toujours les fonctions d'aide-de-camp et de premier écuyer de Monsieur; il a été nommé ambassadeur de France près le gou-

vernement de la Grande-Bretagne en 1823.

(*Biographie des Contemporains*)

Le prince de Polignac est un homme de cour à qui la dévotion seule donne du sérieux. Sans cette dévotion, qui est fervente et pratique, ce ne serait qu'un homme bon, de mœurs simples et d'une politesse froide. Long-tems étranger à la France, ce n'est ni à l'école des conspirations ni à l'école de la diplomatie qu'il a pu apprendre à la connaître. Il se croit constitutionnel parce qu'il a vécu en Angleterre. Adossé au duc de Wellington pour la politique étrangère, et à l'église pour la politique

intérieure, il a de plus, auprès du prince, tout le crédit d'un favori. On doit donc le regarder comme le chef du cabinet, non par lui-même, mais par sa position. M. de Polignac paraît nourrir la prétention chimérique d'étonner et de séduire la France par quelque grande mesure libérale, afin d'imiter en tout le duc de Wellington donnant à l'Angleterre l'émancipation des catholiques. Mais ces présomptueuses idées se dissiperont bientôt en présence de la réalité ; on ne tardera pas à apprendre que les hommes d'État sont dominés par leur position, et l'on sentira combien est impérieuse celle où

l'on vient de jeter l'administration et la monarchie avec elle. Chaque jour les impossibilités se manifesteront; les périls surgiront de toutes parts. Alors, si l'on ne tombe à tems, on sera conduit, comme par nécessité, aux mesures de parti, aux entreprises violentes, à tout ce qui fait aux gouvernemens l'illusion de la force; et les attentats qu'on ne médite point, peut-être, se présenteront comme les conséquences naturelles d'une situation donnée.... Le nom de Hampden a déjà retenti. Puisse son exemple nous guider tous à l'heure du combat! De tous nos droits, la liberté de la presse est le plus

exposé. Que ceux qu'elle importune sachent bien qu'elle ne se rendrait pas sans défense. La liberté de la presse est la couronne de fer des nations ; elle aussi elle porte écrit : *Gare à qui la touche.*

(*Globe du* 12 *août.*)

—Il y a des noms qui sont fatals à des États, comme il y a des généraux qui sont fatals à des armées. Trente-six à quarante ans se sont écoulés depuis que ce nom de Polignac souleva le peuple, fut mêlé aux accusations les plus violentes, et servit de voile, de prétexte, ou de sujet, comme on voudra, à des haines qui firent tomber roi et

reine du trône à l'échafaud. Plus tard, sous un jeune consul, le nom de Polignac était loin de la France. Sous l'empire, M. de Polignac essaya de jeter son grain de sable dans le bassin des destins de Napoléon : le dédaigneux pardon de l'empereur tomba une fois sur ce nom malencontreux ; une autre fois il le laissa fuir et s'échapper parmi cette poussière de noms qui ont si souvent terni sa chaussure. Le roi est arrivé. A la chute d'un règne d'épée a paru succéder un règne de loi ; le nom de Polignac épouvantait de loin, comme ces signaux funestes des Sémaphores. Un Polignac était venu, il était reparti ;

ensuite il était notre ambassadeur à Londres ; après un paquebot l'apportait, l'emportait, le ramenait encore, et toujours ce nuage semblait trop pesant pour notre horizon politique ; enfin le voici, il est là, il est venu !... Le ciel, quoique sévère et rigoureux, quoique avare de vin et de blé, semblait nous promettre une vie nécessiteuse, mais tranquille ; voici venir l'orage. Un nuage lourd, noir de foudres et de dévastations, s'est reposé sur nos têtes ; tout est menacé, tout s'épouvante et s'effraie :

Contre nous de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé !

(*Album.*)

RIGNY,

MINISTRE DE LA MARINE.

NAVARIN! ! ! . . . . . .
. . . . . ! ! !
. . . . . ! ! !

Ce mot nous ferme la bouche. Point d'article sur le sauveur de la Grèce, nous le détachons de la collection des *six*. Il ne peut rien y avoir de commun entre le *héros de Navarin* et le fuyard de Mont-Saint-Jean. La gloire n'a jamais été solidaire de la . . . . . vous m'avez compris.

MANGIN,

PRÉFET DE POLICE.

Jeffryes !!!

Ce dernier choix achève complètement le ministère. Il y a là une déclaration de guerre de principes tout entière. Le ministère a maintenant son bras droit, il peut agir. Si l'on a pris un tel homme, c'est qu'on s'attend à des résistances qu'il faudra vaincre par la force, et au besoin par le bourreau! — Qui ne se souvient de l'étrange célébrité de M. Mangin; c'est lui, c'est le fameux procureur-général si violent et si sauvage qui, dans le procès de Berton, s'écria : *Si j'étais ministre.....* C'est lui dont M. de Saint-Aulaire demanda le châtiment à la chambre élective; c'est lui enfin dont M. Laffite disait énergiquement du haut de la tribune, qu'il était le *pourvoyeur des échafauds*.

COLLECTION

DE 150 COUPS D'ÉPINGLE, COUPS DE LANCETTE, OU DE MASSUE,

— M. de Bourmont a ordonné que les drapeaux français seraient en *mousseline anglaise*.

— Pierre *fuyait* au Mont-Saint-Jean; Paul s'*avançait* bravement à Navarin. qui dirait pourtant qu'ils se sont rencontrés? (*Le Corsaire.*)

— On espère que devant son ennemi (la charte) il lâchera le pied comme à Waterloo.

— Les *Petites Affiches* demandent un traître sans emploi pour en faire une *Excellence* auprès de Wellington.

— Le premier qu'on nomma fut un soldat peureux.
Qui trahit son pays n'a point besoin d'aïeux.

— On dit qu'il y a à Paris, dans l'hôtel des *affaires étrangères*, un écho qui crie *Angleterre* alors qu'on crie *France* à côté de lui. (*La Pandore.*)

— En faveur de l'avènement de M. de Bourmont, les *déserteurs* vont obtenir une amnistie générale.

(*Figaro du* 10 *août.*)

— De Charlemagne à Napoléon il n'y a rien. (LABOURDONNAYE.)

— On dit que M. de Pol..... est très-fort à l'écarté. Il se propose de jouer une *couronne ;* nous craignons bien qu'il ne la perde.

— L'élévation de M. de Montbel n'a rien de surprenant : il ne lui manquait que *l'instruction.* (*Le Lutin.*)

— Un des courriers envoyés au devant de M. de Courvoisier a rencontré la nouvelle excellence aux environs de Charenton.

— A la première réunion du nouveau ministre de la guerre, une dame a dit à son excellence en l'abordant : « Monsei-
« gneur, ce n'est pas bien à vous d'avoir
« caché si long-tems à vos amis la haute
« fortune qui vous attendait. — Je vous
« assure, madame, que je ne m'atten-
« dais pas à cette faveur. — Ne jurez pas,
« monseigneur, avouez plutôt que vous
« avez voulu nous prendre en *traître*. »

— M. de Labourdonnaye, étant président d'une société philantropique à Angers, proposa de changer le nom de ce cercle en celui de Saint-Napoléon, et de frapper une médaille pour immortaliser cet évènement.

— Les individus qui auraient déserté sont invités à se présenter au ministère de la guerre, où il leur sera distribué des emplois particuliers dans la maison de M. de Bourmont.

(*Figaro du 11 août.*)

— Ce sont les Anglais qui nous l'ont lancé... C'est encore une *machine infernale.*

— La *Gazette* dit, en parlant du nouveau ministère, que bientôt nous pourrons juger son esprit. Ce jugement pourrait bien n'être que par contumace.

(*Le Sylphe du* 13 *août.*)

— Non, messieurs, disait hier monsieur Royer-Collard; cela n'est pas possible. J'ai lu le *Moniteur* comme vous; bien des gens sont venus me dire, comme vous, que nous avions pour ministres MM. de Polignac, Labourdonnaye, Bourmont et autres : je le nie : Il n'y a point d'effet sans cause; or, comme il n'y a pas de cause pour que nous ayons un tel ministère, je dis qu'il n'existe pas, il n'existera jamais.

— Défense de jouer le Déserteur, M. de Bourmont ne veut plus qu'on le joue.

Comme on venait lui demander le mot d'ordre, il a répondu : *sauve qui peut.*

(*Le Corsaire.*)

— On ne dit plus un *traître* de mélodrame. Il y a un *nom* qu'on met à la place de ce mot.

— On s'occupe, assure-t-on, au ministère, de la révision de cet article du Code pénal : *Tout Français qui aura porté les armes contre la France sera puni de mort.* (*La Pandore.*)

— M. de B..... a prévenu ses honorables collègues qu'il se proposait de leur *tourner le dos.*

— M. de Polignac a dit qu'il voulait gouverner *constitutionnellement* et *aristocratiquement.* Pour lui, ces deux mots sont synonymes; un ministre anglais n'est pas obligé de savoir à fond la langue française.

— Le ministère Villèle était le ministère des *missions*, celui de M. Polignac est le ministère des *démissions.*

C'est M. de Bourmont qui conduira notre armée à l'ennemi. (*Le Figaro.*)

— C'est à la sollicitation de lord Wellington, *duc de Waterloo*, que M. Bourmont a été nommé ministre de la guerre.

— Le nouveau préfet de police va tout rétablir sur l'ancien pied ; on espère que bientôt il laissera rentrer les jésuites et sortir les filles.

— M. Debelleyme avait en vue l'extinction de la mendicité ; son successeur travaillera à l'extinction de la publicité.

— Les syndics de la faillite de M. le prince de Guéméné ont été écroués hier, pour avoir refusé dix pour cent que ce seigneur avait eu la générosité de leur offrir.

— M. Malitourne, auteur de l'*histoire de la restauration*, qui n'a pas encore paru, a reçu une lettre de cachet pour le chapitre des cuisines du château dont il a l'idée.

— M. de Belleyme a donné sa démission... aux voleurs !

— M. Linguet a voulu donner hier une sérénade à l'un de ses patrons. Une erreur l'a fait rosser par les gens.

— On vient de publier, rue St-Honoré, au Mont-d'Or, chez les marchands Janet et Cotelle, à côté de l'hôtel de M. le marquis d'Aligre, une jolie chansonnette avec accompagnement de guittare ou de lyre, par Mrs Philidor et Monsigny.

— M. Beauregard a paru ce matiu devant la Grande-Tournelle, chambres assemblées. Il est resté quatre heures sur la sellette. On dit qu'il a gravement chargé le sieur Martainville, son complice.

— Hier, une rixe violente a eu lieu à la buvette de M^rs les avocats entre Mes Berryer fils et Hennequin. La robe du dernier ayant été déchirée, le lambeau a été remis au greffe par M. l'huissier de

la chambre. Me Dupin aîné plaidera dans cette affaire.

— M. de Mérindol a été promu, en lit de justice, à la place de réformateur du système décimal.

— Le lansquenet a fait beaucoup de victoires à la dernière soirée de Mme la duchesse d'Aiguillon.

— Une bande de faux saulniers inquiète depuis quelques jours la généralité d'Orléans. Les employés de la gabelle ont déployé le plus grand sang-froid pour réprimer leur audace.

— M. J. Pain vient d'être nommé pair de France.

— M. de Marcellus vient d'être nommé directeur de l'Opéra en remplacement de M. Lubbert, exilé dans ses terres pour une querelle avec M. le premier.

— L'École Polytechnique va prendre le titre d'École des cadets.

— La Bourgogne va présenter une requête signée de tous les notables de la province, tendant à obtenir quelque soulagement à l'égard des subsides.

— Un huguenot, écrit-on de Foix, fut pendu la semaine dernière, pour délit de sa religion.

— Trois brelans secrets ont été dépistés hier par MM. les agens de M. le lieutenant civil.

— Quelques jeunes seigneurs, légèrement pris de vin, eurent hier une rencontre avec des hommes du port qu'ils maltraitèrent. Justice sera faite des manans du port.

— Hier, à la Comédie-Française, de jeunes gentilshommes ont vigoureusement étrillé l'ombre de Ninus, pour avoir grossièrement heurté leurs banquettes et causé la chute de l'un d'eux.

— M. Sosthène de Larochefoucaud doit être ordonné jeudi prochain; la céré-

monie aura lieu à Saint Thomas d'Aquin. Mme Ducayla prendra le voile le même jour ; les choristes de l'Opéra chanteront un motet ; Mademoiselle Taglioni dansera un psaume.

— Le gouvernement français a demandé l'extradition de Mrs Mingrat et Contrefatto, appelés à diriger les affaires ecclésiastiques et l'instruction primaire des deux sexes. Une dépêche télégraphique a dû enjoindre à M. l'abbé Molitor de se trouver après demain au plus tard à Paris ; il est nommé directeur de la Maison royale de Saint-Denis.

— M. Bénaben a été habillé hier à neuf par ordre de la police.

— M. l'abbé Liautard, maintenant curé à Fontainebleau, vient d'être canonisé vivant.

— Le ballet des *Élémens* doit être repris mardi à l'Opéra ; le nouveau directeur, l'infatigable M. de Marcellus,

poursuit les répétitions de *Cithère assiégée*.

— M. Dupuytren vient d'être nommé syndic de la corporation des chirurgiens-barbiers.

— Le sieur Lourdoueix a passé aujourd'hui, dans la cour de la Sainte-Chapelle, la revue des membres de l'ancienne censure.

— Les libraires associés se sont réunis hier chez M. Delalain, à l'effet de procéder en commun à la réimpression du Nobiliaire général du royaume. Le privilège sera signé par un descendant de Lebègue.

— La cérémonie du Suisse de la rue aux Ours aura lieu dimanche. Immédiatement après la combustion du mannequin, une procession aura lieu autour du marché des Innocens; on fera une quête au profit de l'œuvre de MM. les clercs de Saint-Pierre-aux-Bœufs.

— MM. les empeseurs cravatiers de S. M. ont offert aux gentilshommes de la chambre un nouveau modèle de col à l'usage de la Maison-Rouge.

— Le Roi a reçu avant-hier en audience particulière M. Victor Hugo. Si l'on en croit les on dit, Sa Majesté aurait manifesté à l'auteur du *Duel sous Richelieu* des opinions qui seraient loin d'encourager la littérature à pétitions. M. Victor Hugo avait grand espoir; mais voici venir un gracieux coup d'État qui menace de le reporter un peu loin. On assure que le nouveau conseil des ministres s'est réuni sous la présidence de M. de Polignac; il a été décidé qu'il ne serait plus joué que des mystères.

— L'architecte de la cour est chargé de présenter un plan pour la reconstruction de la Bastille. Les prisonniers d'État ont été provisoirement déposés ce matin à la Force.

— M. Ménéchet vient d'être nommé capitaine des mulets de la chambre.

— M. Franchet a fait présenter dans la journée d'hier un rapport sur le rétablissement des lettres de cachet.

— On assure que M. Delavau a eu cette nuit une audience du roi.

— Il n'est plus question de la continuation du Louvre. Des fonds viennent d'être faits par le ministère de l'intérieur pour établir des oubliettes dans tous les châteaux seigneuriaux des provinces de France.

— M. le vidame de Chartres est tombé de cheval au bois de Boulogne; il a été heureusement relevé par M. le roi d'armes de France qui se rendait à sa petite maison avec *deux filles de l'Opéra*.

—Mme l'abbesse de Chelles vient d'accoucher heureusement d'un garçon. On en attribue la paternité à un mestre-de-camp connu par son bonheur au pharaon

— *Le Journal des Débats* a été mis ce matin au pilon devant la Chambre ardente. M. Bertin a été admonesté par un président à mortier, qui lui a enjoint de prendre à l'avenir M. Deliège pour collaborateur.

— Les membres du centre droit ayant été livrés à don Miguel, ce prince a ordonné qu'on leur posât un milliard de sangsues. « Les jacobins, dit *la Gazette*, vont être enfin punis. »

— M. Amy est nommé seul électeur de France.

— Par suite du mouvement ministériel, madame Pan..... se trouve dans l'aisance.

— Vingt-deux régimens vont être concentrés sur Paris. Il s'agit d'arrêter M. Laffite. On s'attend à une forte résistance. On ne dit pas si le pillage est promis aux soldats.

— M. de Polignac vient d'établir une école d'instruction mutuelle pour les pro-

testans dans la terre de Fenestrange, que la justice du roi lui a enfin rendue.

— La dernière fête Lendit a été troublée par le vin qui manquait dans les auberges. Le rév. P. Loriquet, recteur de l'Université, a pris une décision pour prévenir désormais un pareil accident.

M. de Malarme vient d'être nommé directeur-général des postes.

— M. Th. Bidault, louvetier de Seine-et-Marne, a déposé hier un pied de chevreuil, au petit coucher de madame de Kerolan, au château de M. le coadjuteur de Sens.

— M. Récamier vient d'examiner un possédé dans la grande salle de l'Hôtel-Dieu. Le savant docteur avait pris le soin de se présenter, avant la consultation, au tribunal de la pénitence.

— Roger, de l'Académie française, vient d'être nommé colonel des cuirassiers-dauphin.

—M. de Puymaurin doit ouvrir, dit-on, un cours de médecine vétérinaire.

— *La Gazette* se vendait déjà hier soir à tous les coins de rue.

—M. le baron St-Victor, seigneur des documens, a été nommé horloger du roi.

— Adjudication par autorité de justice de la pierre sépulcrale du sieur Talma, histrion.

—M. le duc de Wellington, maréchal de France, a commandé l'exercice à feu au Champ-de-Mars, M. de Bourmont était derrière lui.

—Mrs Delvincourt et Bonnet sont faits échevins de Paris. M. de la Panouze est prévôt des marchands.

—On donne la ferme du sel et du charbon à M. de Villèle.

— Le père Rootham, général des jésuites, est nommé maréchal de France en remplacement du prince de Hohenlohe.

— L'ancien censeur Duplessis est fait brigadier de gendarmerie.

—M. le comte de Corbière est élevé a la dignité de grand-prévôt.

—On jouera demain au Théâtre-Italien *la Calomnie*, où mademoiselle Colombe paraîtra pour la dernière fois.

— M. Ouvrard a paru à l'OEil-de-Bœuf; il a eu une longue conversation avec M. Dudon.

— M. le premier peintre du roi a enfin obtenu justice des critiques. On dit que l'auteur du *Peuple au Sacre*, brochure très-piquante sur le dernier chef-d'œuvre de M. Gérard, que la cour a tant admiré, est en fuite. Si on parvient à retrouver M. Jal, il sera probablement mis à la Bastille.

— M. de Lourdoueix a obtenu l'entreprise des boues de Paris.

— M. Rotschild, banquier de la cour, vient d'abjurer entre les mains de M. Cu-

vier, nommé coadjuteur de l'archevêque de Paris.

— Le baron Dudon est nommé président de la cour des comptes.

— M. Bohain doit être roué jeudi; on n'a obtenu jusqu'ici de lui aucun aveu : il a refusé d'entendre l'aumônier des prisons.

—Le privilége des grands danseurs du roi a été donné hier à un valet-de-chambre de M. le vicomte Sosthènes de Larochefoucauld.

—M. Véron, directeur de la *Revue de Paris*, recueil littéraire brûlé ce matin au pied du grand escalier, vient de chercher un asile en Hollande, par suite d'une descente de justice à son domicile. On est sur les traces de ce gazetier.

— Le prix des port d'armes est porté à un million.

— Un braconnier nommé Béquet,

vient d'être mis au ban de la capitainerie pour avoir tué d'un coup de pierre, en terre de clergé, un canard sauvage.

— Mme Elie, de l'Opéra, qui était à M. de Meaux, passe à M. de Cambray.

— M. Piet a reçu son diplôme de maître-queux de l'hôtel.

— M. le comte de la Boëssière vient d'être nommé président du tribunal de la Justice-Bottée.

— Le prévôt des marchands doit tenir prochainement une séance à l'Hôtel-de-Ville pour l'adjudication des potences; on cite plusieurs traitans, fermiers-généraux et receveurs des aides, qui se sont mis sur les rangs.

— Hier, trois dames de la Comédie-Française, deux demoiselles de la Comédie-Italienne et une fille de l'Opéra ont été conduites au fort l'Evêque, sur la requête de M. le lieutenant de police.

— M. Auguste Romicu, conservateur

des antiquités du Morbihan, a reçu une menace de destitution, s'il ne rassemblait d'ici à huit jours tous les ossemens de l'armée royale et catholique, décédée à Auray et Quiberon.

—Hier soir, la foule se pressait autour d'un vieillard baigné dans son sang. Il venait d'être tué d'un coup d'épée. — Ce quidam, chirugien-barbier de son état, avait, en courant, blanchi l'habit bleu de roi du marquis de***. Celui-ci lui passa son épée à travers le corps. — Le sergent du guet, appelé pour cette bagatelle, déclara que, d'après le nouveau tarif, il était dû par M. le marquis 36 livres. M. le marquis paya et passa outre.

—M. Delaforest vient d'être nommé porte-coton de Son Eminence M. de Toulouse.

—Royal-Cravatte va tenir garnison a Paris en remplacement de Royal-Vaisau.

— Trois cadets de Bourgogne-Infanterie ont été trouvés ivres-morts par le guet, dans un mauvais lieu voisin de la Porte St-Honoré.

— On dit que M. le général Canuel va être nommé grand bailli de Vermandois.

— La maréchaussée a arrêté hier, et conduit pardevant monsieur le lieutenant de police, un homme de bas étage, s'étant permis d'entrer dans un jardin royal l'épée au côté; il en sera écrit au cabinet de Versailles.

— On parle du rétablissement de l'hommage-lige et des leudes. M. Quatrebarbe a déposé un projet.

— Le trois pour cent doit hausser demain.

— Dix-huit mille pétitions ont été déposées au bureau de la chambre des pairs contre le rétablissement du droit de cuissage.

— Par ordonnance du roi, M. de Polignac vient d'être décoré du titre de célèbre voyageur.

— Les querelles des Armagnacs et des Bourguignons seront, dit-on, bientôt appaisées.

— Une rixe a eu lieu ce matin au sujet de la charge de gentilhomme caudataire de M. de Paris ; c'est M. de Conny qui l'a emportée.

— La musique Rossini va être supprimée pour rétablir l'harmonie en France.

— M. de Labourdonnaye est nommé ministre de l'intérieur. Il était désigné ces jours derniers comme successeur de l'abbé Sicard à l'institution des Sourds-Muets.

—M. de Courvoisier est nommé ministre ; on prétend qu'il sera mis en justice.

— Mlle Duchesnois vient de contracter un nouvel engagement de vingt ans avec le Théâtre-Français.

— M. Pardessus demande si on ne pourrait pas lui donner une place dans un ministère quelconque. Étant propre à tous explois, peu importe d'être à la guerre, aux cultes ou aux finances : il sera le même partout.

Quand les nouveaux ministres sortent, ils sont salués par un concert de *sifflets* plus ou moins mélodieux. (*Nouv. musicale.*)

— Une ordonnance porte le rétablissement de trois couvens de capucins. Les capucins de Paris auront pour prieur M. le maréchal Soult, qui est entré en religion, et qui prendra le nom de *frère Basile.*

— Les héritiers de Law ont été reçus en audience particulière par M. de Chabrol.

— M. Bourmont est nommé ministre de la guerre. C'est son bâton de maréchal de la bataille de Waterloo.

— L'emplacement occupé naguère par le théâtre de l'Ambigu-Comique vient d'être rendu aux Théatins.

— La foire St-Laurent rouvre lundi. Un pas sera dansé par d'illustres personnages.

— M. de Genoude a procédé hier à la révision de monsieur le généalogiste de France. Des fonds lui ont été alloués pour ouvrir un café à Grenoble, sa patrie.

— M. Delavau est nommé général des galères.

—L'honorable M. Syrieys de Mayrinhac, ancien directeur des haras, est promu au grade de mestre-de-camp de cavalerie. Son collègue, M. Mareassus de Puymaurin, est fait bailli de Meudon.

— M. Franchet commandera le corps des triste-à-patte; c'est M. Duplessis-Grenédan qui aura le guet à cheval.

—M. Pardessus est au-dessus de tout.

—M. de Polignac est abonné au *Figaro*.

—Tous les contribuables de France ont fait écrire sur leur portes : *Crédit est mort, les mauvais payeurs l'ont tué.*

— M. Martignac est parti ce soir pour Chanteloup.

(*Figaro.*

un verbe...., parce que....
appartient donc au verbe....;
i je dirai : *qu'est-ce....*
ne sont pas dans leur chambre, je
nes sortir.
dues est un verbe...., parce

verbe...., parce que....
ppartient donc au verbe....;
je dirai : *qu'est-ce....*
rticipe et le verbe suivant sont
ctifs comme dans
e j'ai entendu lire.
e ces deux questions :
..

ndique *j'ai*.... Ce régime *lettre*
rbe.... (Il faut bien se rappe-
e appartient à celui des deux
uel il se place mieux).
ai vu *moissonner.*

IMPRIMERIE DE FARCY,
RUE DE LA TABLETTERIE.